



Pierrefonds, le 12 juillet 2021

## NOTE AUX FAMILLES et aux étudiants entrant en BTS

**Objet : Aménagement des épreuves du BTS session 2023 pour les candidats disposant d'un dossier MDPH pour le Baccalauréat et souhaitant une reconduction.**

Il est rappelé aux familles que les étudiants présentant un besoin particulier peuvent bénéficier d'un aménagement d'épreuves.

Pour cela, une procédure permettra de construire, avec le responsable pédagogique, la personne ressource de l'établissement et vous, un dossier d'aménagement d'épreuves.

Sachez dès à présent qu'il faudra **fournir pour le dossier de demande un bilan médical spécialisé** (orthophonique ou autre, ...) **de moins de 24 mois**. Nous vous invitons à prendre rapidement contact avec un spécialiste pour obtenir un rendez-vous.

Le dossier est à constituer à l'entrée en formation (il sera donné aux étudiants souhaitant faire une demande). Une fois constitué, il sera envoyé par l'établissement au SRFD (Service Régional de la Formation et du Développement de la DRAAF) qui est l'autorité compétente pour les formations de l'enseignement agricole pour avis du médecin désigné par la CDAPH. Le SRFD notifie ensuite la décision à l'établissement et au candidat.

Le secrétariat

NB : Si des examens dont les épreuves d'une même session se déroulent sur plus d'une année scolaire, une unique demande devra être établie pour l'ensemble des épreuves de la session et donc il conviendra de faire en sorte que les aménagements demandés en première année soient valables pour les deux années de l'examen